

## Assurance-Vie : Fortuneo propose une obligation verte<sup>1</sup> à échéance, l'Obligation Globe Novembre 2028

**A l'occasion des semaines européennes du développement durable et jusqu'au 28 octobre 2023, Fortuneo offre aux clients détenteurs d'un contrat d'assurance-vie Fortuneo Vie\* la possibilité d'investir dans une nouvelle obligation à échéance 5 ans<sup>2</sup> : l'Obligation Globe Novembre 2028. Investir dans ce produit permettra ainsi à une institution de financer des projets ayant un impact environnemental positif et contribuant à la transition écologique.**

Depuis le 13 septembre et jusqu'au 28 octobre 2023, avec une enveloppe limitée<sup>3</sup>, il est possible pour les clients Fortuneo détenteurs d'un contrat d'assurance-vie Fortuneo Vie d'investir, dès 1000€, dans une nouvelle obligation à échéance 5 ans<sup>2</sup> émise par le Crédit Mutuel Arkéa : l'Obligation Globe Novembre 2028.

Cette obligation est destinée à financer (ou refinancer) des prêts pour **l'acquisition, le développement, l'exploitation ou la maintenance d'activités d'énergies renouvelables**, dont les parcs éoliens, les installations photovoltaïques, de biomasse et de géothermie. Les projets sont sélectionnés de **manière transparente** en fonction de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par Crédit Mutuel Arkéa et selon les lignes directrices des *Green Bond Principles*, *Social Bond Principles* et *Sustainability Bond Guidelines* de l'ICMA (International Capital Market Association)<sup>1</sup>.

À la date d'échéance des 5 ans<sup>1</sup>, l'investisseur bénéficie de la garantie du capital majorée du **coupon de 17,50%**<sup>4</sup> (3,50% annuels) dès lors qu'il n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (**soit un taux de rendement annuel brut maximum de 3,26%**<sup>4</sup>).

« L'objectif de Fortuneo est de proposer à ses clients des produits ayant un impact environnemental. Nous sommes engagés à exercer notre métier de banquier de manière responsable et ainsi contribuer à la transition énergétique » explique Grégory Guermonprez, Directeur Fortuneo.

### Contact Presse

Agence Etycom

Aelya Noiret – [a.noiret@etycom.fr](mailto:a.noiret@etycom.fr) – 06.52.03.13.47

---

<sup>1</sup> En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Tout rachat sera exécuté aux conditions de marché. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori.

**Les supports en unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse.**

**Le produit est soumis au risque de défaut et au risque de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur.**

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

## À propos

**Fortuneo** est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank qui est une entité du **Crédit Mutuel Arkéa** : un acteur majeur de la bancassurance, présent dans l'ensemble des métiers de la banque, de la finance et de l'assurance. Fortuneo a été désignée « Meilleure Banque 2022 » et a reçu la 1<sup>ère</sup> place du classement des meilleures banques et des meilleures banques en ligne 2022 par Pricebank - janvier 2022 (jurys composés de professionnels et/ou journalistes).

Retrouvez l'ensemble de l'actualité de Fortuneo sur le site Internet [www.fortuneo.fr](http://www.fortuneo.fr)

### Chiffres clés Arkea Direct Bank à fin 2022 :

Plus de 1 050 000 clients actifs

Plus de 32 milliards d'euros d'encours

Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n°ORIAS 07 008 441 – Adresse postale : FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9.

## Mentions

1 Les critères d'éligibilité, de méthodologie et les reportings annuels définis par Crédit Mutuel Arkéa en tant qu'émetteur, dans le cadre de la documentation spécifique (« Green, Social and Sustainability Bond framework » pour Crédit Mutuel Arkéa) sont disponibles sur la page Investisseur du groupe : [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c\\_37851/](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37851/)

2 Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

3 La commercialisation de l'obligation Globe Novembre 2028 est susceptible d'être interrompue avant le 28.10.2023 et sans préavis, suite à la consommation totale de l'enveloppe avant la fin de la période de souscription.

4 Les gains, montants de remboursement et Taux de Rendement Annuel (TRA) Brut présentés sont hors frais de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, hors défaut de paiement, faillite de l'émetteur.

\* Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances et distribué par Fortuneo.

Le document d'informations clé du contrat d'assurance-vie Fortuneo Vie contient les informations essentielles de ce contrat. Ce contrat est disponible sur [fortuneo.fr](http://fortuneo.fr), auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site [suravenir.fr](http://suravenir.fr).

L'émission et la valorisation sont assurées par Crédit Mutuel Arkea et la distribution se fait par l'intermédiaire d'entités appartenant au Groupe Crédit Mutuel Arkea qui perçoivent notamment des commissions au titres des placements réalisés. Ces éléments peuvent générer des risques de conflits d'intérêts.

Cette émission ne présente pas de rappel anticipé automatique en cours de vie.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant la documentation juridique des titres de créance qui est composée composée: (a) du Prospectus de Base en date du 14 novembre 2022 et approuvé par l'AMF sous le n°22-445, (b) le cas échéant, de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le point que le produit n'est pas simple et qu'il peut être difficile à comprendre.

L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le produit.

- Prospectus de Base : <https://www.fortuneo.fr/files/conditions-definitives-obligation-globe-novembre-2028.pdf>

Communication à caractère publicitaire, dépourvue de valeur contractuelle

### **Le produit :**

Nom : Obligation Globe Novembre 2028

Instrument financier : Titre de créance de droit français

ISIN : FR001400JNK2

Émetteur : Crédit Mutuel Arkéa

Durée d'investissement conseillée : 5 ans maximum

Garantie en capital : Risque de perte en capital en cours de vie. Garantie du capital à l'échéance<sup>2</sup>.

Date d'émission : 11 septembre 2023

Date de Début de Période de Coupon : 07 novembre 2023

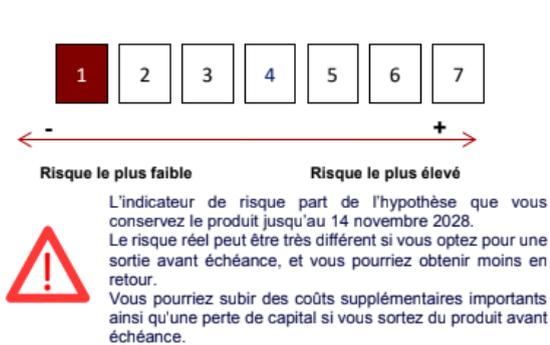
Date d'échéance : 14 novembre 2028

Devise : euro

Montant Nominal : 1.000 €

Périodicité : quotidienne

Place de cotation des Instruments Financiers : Euronext Paris



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du produit, qui est susceptible de différer de votre devise nationale. Dans ce cas, prenez bien conscience du risque de change. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Le profil de risque du DIC, standardisé au niveau européen, quantifie le risque et le rendement d'un fonds sur une échelle de 1 à 7 (7 signifiant pour le fonds un risque et un potentiel de rendement très élevé). L'indice de risque est susceptible d'évoluer au cours de la vie du fonds.

### **Risques**

**Risque de perte en capital :** En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Tout rachat sera exécuté aux conditions de marché. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché (par exemple, en cas de suspension ou de réduction importante des négociations sur une ou plusieurs actions composant l'Indice) peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

**Risque de contrepartie :** Le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'émetteur. La notation de Crédit Mutuel Arkéa est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'émetteur. Elle ne représente en rien un argument de souscription du produit et ne saurait en constituer un.

**Risques liés à l'inflation :** Le produit n'est pas indexé à l'inflation et par conséquent le capital et les coupons associés ne seront pas ajustés de l'inflation. Le rendement corrigé de l'inflation pourrait donc être négatif si l'inflation était supérieure au rendement du produit.

**Risques relatifs à l'utilisation :** Il n'existe actuellement aucune définition établie (par la loi, le régulateur ou autre) en matière de finance durable concernant les obligations vertes ou plus généralement les projets qualifiés d'écologiques («green») (ou tous autres termes équivalents). L'affectation des fonds provenant de Obligation Globe novembre 2028 pourrait ne pas satisfaire aux exigences législatives ou réglementaires futures en la matière ou à l'engagement de l'Émetteur de ne financer que des projets éligibles, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur du titre ou son rendement. L'attention du client est également attirée sur le risque que cette affectation pourrait ne pas satisfaire à ses attentes ou ses exigences concernant les critères ou indications d'investissements auxquels il pourrait être tenu de se conformer.